



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal (arrivée à 20h25), Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan (arrivée à 20h17), DENIS David, LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE PALLUD Sonia.

Absents excusés: BOURALY Monique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), LORIC Emilie (Pouvoir à M. STAEL Gérard), LE FICHER Yoann (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin

Absents non-excuses: DENIS David

Le Conseil Municipal a désigné Mme Sonia LE PALLUD, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

Débat d'orientations budgétaires 2022

(Délibération 2022_03_18_05)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 ;
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ;
LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2022 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une formalité substantielle préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Elle ajoute que ce débat tend à développer la démocratie participative et permet d'analyser la situation financière de la commune ainsi que la prospective et les orientations budgétaires annuelles pour 2022 et pluriannuelles.

Sur la base du rapport du DOB 2022, Mme Marie-Christine TALMONT expose les analyses rétrospective et prospective chiffrées des finances de la commune, en dépenses et recettes.

Elle annonce l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, au regard de la mise en fonctionnement en courant d'année 2022 de l'Espace An Ty Roz (eau, électricité, assurance, maintenance, entretien, gestion, contrôles réglementaires...) et de divers autres travaux de rénovation pouvant être effectués dans les bâtiments communaux.

Comme chaque année, l'ensemble des charges à caractère général fera l'objet d'un suivi régulier, notamment en matière de prestations de services et de contrôles périodiques des équipements communaux.

Mme Marie-Christine TALMONT propose ensuite les dépenses d'investissement se poursuivant ou finissant courant 2022, les opérations engagées et qui se poursuivront courant des années à venir, et celles renouvelées périodiquement.

Elle présente les investissements majeurs : Etude pour la construction du pôle culturel, aménagement d'un troisième terrain de football homologué en gazon synthétique, étude et travaux d'aménagement de lots à la « Résidence de la Clé des champs », finalisation de l'aménagement de l'impasse des Capucines, acquisition de terrains en lien avec les orientations du Plan local d'urbanisme, travaux de toiture de de l'église, mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune

Mme Marie-Christine TALMONT ajoute enfin que la commune n'est pas endettée, justifiant l'absence de présentation d'une structure de gestion de la dette.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

- **Prend acte et approuve le Débat d'orientations budgétaires (DOB) et son rapport pour le compte de l'année 2022.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

